

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 175

présenté par
M. Véran

ARTICLE 8

Substituer à l'alinéa 109 les trois alinéas suivants :

« b) Le VII est ainsi modifié :

« - Au début, est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « L'exonération prévue au I du présent article donne lieu à compensation intégrale par l'État. » ;

« - Les mots : « l'exonération prévue à l'article L. 741-5 du présent code et de » sont supprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'un oubli.